



La prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association de protection du site de Marcevol aura lieu le

DIMANCHE 7 FÉVRIER 2016 à 10h30

au Prieuré de Marcevol

RAPPEL DES STATUTS

- L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'administration.
- Les membres peuvent faire inscrire une question à l'ordre du jour de l'assemblée générale en envoyant une demande, signée par 3 membres de l'association au moins, 8 jours avant la tenue de cette AG.
- L'assemblée générale entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association.
- Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.
- L'association est administrée par un conseil composé de 6 membres au moins, élus pour 2 ans par l'assemblée générale parmi les membres de l'association. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par l'assemblée générale.
- Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des présents.

ORDRE DU JOUR

- Lecture, débat et approbation du rapport d'activité 2015.
- Lecture, débat et approbation du rapport financier 2015.
- Etat des lieux de la situation du territoire (foncier et projets alternatifs).
- Présentation de l'état d'avancement du projet "En à vent" des 4-5 juin 2016.
- Autres activités et propositions 2016.
- Budget prévisionnel 2016 et montant de la cotisation 2016.
- Renouvellement des adhésions (pas de renouvellement du CA cette année).



Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone (s) :

Adresse mail :

VOUS ÊTES UN COUPLE : si chacun d'entre vous souhaite adhérer, utilisez les cases ci-dessous pour la deuxième adhésion.

Nom : Prénom :

Adresse mail :

(Il est important de nous communiquer une adresse électronique si vous en avez une, à rédiger **TRÈS LISIBLEMENT**)

Je suis parrainé(e) par (dans le cas d'une nouvelle adhésion):

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION, et verse pour l'année civile 2016 une cotisation de 5 euros. SIGNATURE 1 :

Cotisation(s) € € Don €

SIGNATURE 2 :

RENVOYEZ CE BULLETIN AVEC VOTRE COTISATION À :

ASSOCIATION DE PROTECTION DU SITE DE MARCEVOL

Place de l'Eglise - MARCEVOL - 66320 ARBOUSSOLS - ADRESSE ÉLECTRONIQUE : protection_marcevol@yahoo.fr

COMPTE BANCAIRE : Caisse d'Épargne - N° Compte : 04451165605 - Intitulé : Association de protection du site de Marcevol - MARCEVOL 66320 Arboussols